



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2014/03/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 6 MARS 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	35

DATE DE LA CONVOCATION

26 février 2014

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Bosmoreau-les-Mines, sur la convocation en date du 26 février 2014, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, MICHAUD, LEGROS, DUGAY, ROYERE Joël, MEUNIER, PETIT COULAUD, PEROT, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON
MMES SPRINGER, CHAUVAT POUGET, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants :

MM. AGUIRRE, VIREVILLE, FAURILLON
MME CHEYPE

Excusés :

MM. FLOIRAT, SCAFONE, PAMIES, MEYER, MONNIER, LAKROUF
MMES BATTISTON, CAPS, LECLERC

M. CHAUSSADE donne procuration à Mme COULAUD

Objet : Approbation du plan de financement pour la conception et l'impression de guides et topoguides des sentiers « Histoire et Patrimoine » (associé à des plots numérotés) et du « Bois des Bœufs » et demande de financement au GAL LEADER SOCLe

Le Président informe que la Communauté de Communes souhaite compléter l'équipement de deux sentiers intercommunaux en déclinant prochainement de nouveaux supports de promotion de l'activité randonnée et de mise en valeur du patrimoine historique, naturel et culturel local du territoire intercommunal :

- Un guide de découverte du circuit « Histoire et Patrimoine » présentant les attraits patrimoniaux majeurs le long de cet itinéraire qui traverse notamment les communes de Saint-Pierre-Chérignat, Montboucher et Saint-Amand-Jartoudeix (et Sauviat-sur-Vige hors territoire). Ce document se composera d'environ 36 pages et sera associé à la pose de 14 plots numérotés jalonnant l'itinéraire au gré des patrimoines d'ordre archéologique, historique et naturel situés à proximité du sentier.

Le Président précise qu'un stagiaire a d'ailleurs été accueilli en 2013 par la Communauté de communes afin d'élaborer le contenu de ce guide et affiner le projet de définition.

- Un dépliant topoguide du sentier du « Bois des Bœufs » présentant les attraits patrimoniaux majeurs le long de cet itinéraire qui traverse notamment les communes de Faux-Mazuras et Bourgneuf. Ce document se présentera sous la forme d'une page recto/verso de format ouvert A4, plié deux fois, pour atteindre un format fermé, pratique pour les randonneurs. Cette fiche mettra en exergue la beauté des bords de *La Mourne* et la forêt domaniale de Faux-Mazuras.

Le Président précise que ce projet s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du patrimoine et du développement du tourisme vert sur le territoire. Ces documents s'harmonisent et complètent l'offre existante sur le GR de Pays, le sentier du Bois des Bœufs, le circuit « Sur les pas de martin Nadaud », le circuit « Histoire et Patrimoine », ainsi qu'avec les autres projets de promotion en cours des sentiers de la Rigole du Diable et des Landes et Tourbières de La Mazure.

Le Président informe que ces documents seront diffusés par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Des financements peuvent être sollicités au titre du dispositif n°313 du Plan de Développement Rural Hexagonal intitulé « promotion des activités touristiques » du programme LEADER du GAL SOCLE. Toutefois, une partie du territoire concerné par ces deux projets de valorisation ne relève pas du territoire du GAL SOCLE :

- sur les quatre communes supports du circuit Histoire et Patrimoine, seules 3 communes sont sur le territoire éligible du GAL SOCLE, à savoir Saint-Pierre-Chérignat, Montboucher et Saint-Amand-Jartoudeix.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à hauteur de **5 115,00 € H.T.**

La dépense éligible pour le GAL SOCLE est de **4 423,51 € H.T.** Le détail du calcul de cette assiette est le suivant :

- o Pour le guide de découverte du circuit « Histoire et Patrimoine », le calcul de la dépense éligible est le suivant : 24,2 km du circuit sont situés sur le territoire du GAL SOCLE (sur les 29 km totaux du sentier), 83,4 % du sentier est donc éligible. Le montant de la dépense relative à cette opération est de 2 615,00 € H.T. ; le montant de la dépense éligible est donc de **2 180,91 € H.T.**
- o Pour les plots numérotés, le calcul de la dépense éligible est le suivant : 12 plots du circuit sont situés sur le territoire du GAL SOCLE (sur les 14 plots prévus au total), 85,7 % du sentier est donc éligible. Le montant de la dépense relative à cette opération est de 1 800,00 € H.T. ; le montant de la dépense éligible est donc de **1 542,60 € H.T.**
- o Pour le dépliant topoguide du sentier du « Bois des Bœufs », l'ensemble des deux communes du circuit est situé sur le territoire du GAL SOCLE ; la totalité de la dépense est donc éligible, soit un montant de **700,00 € H.T.**

Le Président propose donc de solliciter le GAL SOCLE pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de **2 432,93 € H.T.** soit 55% du montant de la dépense éligible de 4 423,51 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

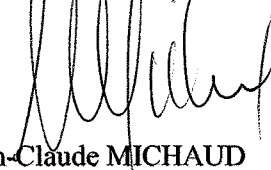
Dépense en € H.T.	Recettes en € H.T.
guide de découverte du circuit « Histoire et Patrimoine » : 2 615 € H.T. dont dépense éligible LEADER GAL SOCLe : 2 180,91 € H.T.	Financement LEADER GAL SOCLe - 47,56 % (55% d'une assiette éligible de 4 423,51 € H.T.) : 2 432,93 €
14 plots numérotés du circuit « Histoire et Patrimoine » : 1 800 € H.T. dont dépense éligible LEADER GAL SOCLe : 1 542,60 € H.T.	Autofinancement Communauté de Communes - 52,44 % : 2 682,07 €
dépliant topoguide du sentier du « Bois des Bœufs » : 700 € H.T. (dépense entièrement éligible LEADER GAL SOCLe)	
TOTAL DES DEPENSES : 5 115,00 € H.T.	TOTAL DES RECETTES : 5 115,00 € H.T.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- ↪ approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté dans la présente délibération ;
- ↪ autorise le Président à solliciter la subvention nécessaire auprès du GAL SOCLe ;
- ↪ autorise le Président à engager les crédits nécessaires pour la conception et l'impression de guides et topoguides des sentiers « Histoire et Patrimoine » (associé à des plots numérotés) et du « Bois des Bœufs » ;
- ↪ autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 7 mars 2014

Pour copie conforme
Le Président,



Jean-Claude MICHAUD